

Justificatifs à produire avec votre demande de retraite de réversion

Situations	Pièces justificatives
Dans tous les cas	<ul style="list-style-type: none"> - Un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne et - Une photocopie de l'acte de naissance de votre conjoint(e) ou ex-conjoint(e) décédé(e) comportant les mentions marginales et - Une photocopie de votre dernier avis d'impôt sur le revenu et si vous vivez en concubinage, une photocopie du dernier avis d'impôt de votre concubin
En fonction de votre situation	Vous devez présenter ou fournir une photocopie lisible de :
Vous êtes de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ⁽¹⁾ , de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse	Votre carte d'identité ou passeport ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité
Vous êtes d'une autre nationalité	Toute pièce justifiant de votre état civil et de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande
Vous êtes veuf ou veuve, divorcé(e), séparé(e), remarié(e) ou vous avez conclu un Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Votre livret de famille tenu à jour ou un jugement de séparation ou une attestation d'enregistrement d'un PACS
Vous avez déclaré "avoir eu" ou "avoir élevé" des enfants	Votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants
Pour les enfants recueillis	La décision de justice vous confiant le ou les enfants
Vous élevez ou avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés	Nous vous contacterons pour les justificatifs à produire. Complétez la rubrique en page 2 de la demande de retraite de réversion
Vous avez recueilli un ou plusieurs enfants	La décision de justice vous confiant le ou les enfant(s)

⁽¹⁾ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède